



La Tribune du Snup

Bientôt Noël à la CDC :
vous croyez toujours au Père « Lombard » ?



Petit papa « Lombard »
Quand tu penseras au personnel
Avec des euros par milliers
N'oublie pas mon petit soulier.

Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) pour les salariés : **0 + 0 = la tête à Toto !**

Nouvelle Bonification Indiciaire pour les fonctionnaires : ceux qui l'ont perdue n'oublieront pas de dire merci !

PFT des fonctionnaires = une période transitoire en 2021 avec peut-être aucun minimum garanti !

Télétravail : pas de prise en charge des frais occasionnés par le travail à domicile et pas de matériel pris en charge à 100% pour ceux qui n'ont qu'une journée par semaine... pour travailler depuis chez soi à la CDC, il faut désormais payer !

Ile de France = tous à Ivry-sur-Seine en 2025, le lieu de travail « à haute qualité environnementale » que tout le monde attend avec impatience !

Et vous, **Personnels de la CDC, croyez-vous toujours au Père « Lombard » ?**

Si oui, n'hésitez pas à lui faire une petite lettre pour Noël ! Comme il est très à l'écoute des personnels et de ses représentants, il saura vous comprendre... **Mais le SNUP en doute !**

En attendant, vous pouvez toujours continuer à faire des efforts pour mettre en place le plan de relance... **Mais sachez qu'il ne faut rien attendre en retour, à part un petit biscuit le vendredi, un Tam Tam le mercredi et un NEXT plus ultra !**

Épargne salariale = **perte du Livret Salarial Garanti**, sans aucune compensation à partir de 2021 ! Et que dire du rendement des fonds proposés...

Protection Sociale Complémentaire des agents de droit public = **perte de pouvoir d'achat** pour tous suite à l'inflation des garanties Prévoyance !

Courchevel : vente du Chalet, circulez, c'est « Lombard » qui décide !

Lignes directrices de gestion : maintenant, la Direction décide seule dans son coin des promotions !

Remerciements COVID : à la CDC, c'est maximum 75€ de récompense pour tous les efforts accomplis depuis le 16 mars 2020, et perte des tickets restaurants pour nos collègues en DR pendant les confinements... et si vous venez sur site, vous aurez droit à l'eau des sanitaires, à croire que les fontaines à eau sont désormais perçues comme un luxe !



Une lettre pour le Père Lombard

L'Établissement
Public CDC
j'y tiens !

En 2020, du pouvoir d'achat pour tous !

Le syndicalisme engagé au quotidien !



N° 115

12.2020

snupcdc@caissedesdepots.fr

La Tribune du Snup

Et le SNUP se doit de vous informer !



C'est pour cela que le **SNUP** a demandé à la Direction **une aide financière complémentaire**, geste qu'elle refuse de faire pour l'instant.

Point important, vous pouvez adhérer à cette nouvelle offre sans produire de questionnaire de santé, mais attention, cela ne dure qu'un certain temps.

Pour vous aider dans votre choix, le **SNUP** vous conseille de contacter le nouveau prestataire pour obtenir tous les éléments nécessaires à votre prise de décision.

Beaucoup d'entre vous nous interrogent sur les délais de résiliation pour une adhésion au 1er janvier 2021. Ne vous inquiétez pas ! Si votre prestataire actuel ne vous a pas encore transmis vos appels à cotisation 2021 en vous indiquant les modalités de résiliation, vous avez vingt jours, à réception de ce courrier, pour résilier, c'est le principe de la loi Châtel. De plus, depuis le 1er décembre, vous avez la possibilité de résilier en infra-annuelle avec un délai de préavis d'un mois. Vous avez donc encore le temps de prendre votre décision avec sérénité.

Le SNUP est à l'écoute des personnels au quotidien...

Nombreux sont ceux qui nous sollicitent sur la Protection Sociale Complémentaire des agents de droit public et nous vous devons quelques explications, c'est le moins que l'on puisse faire, n'en déplaise à certains.

Ce n'est pas au **SNUP** de vous dicter quelle est la décision à prendre mais c'est notre devoir de vous rappeler que la Caisse des Dépôts a choisi un nouveau prestataire. **Le SNUP regrette ce changement, il l'a toujours dit, mais il ne peut pas faire comme si rien n'avait changé.**

Au 1er janvier 2021, seule cette nouvelle offre sera subventionnée par la CDC, c'est un fait à prendre en compte. La nouvelle proposition tarifaire est attractive au niveau de la protection santé, un niveau supérieur avec des meilleures garanties est même possible pour ceux qui le souhaitent quitte à payer un peu plus cher.

Le problème de cette nouvelle offre, ce sont les garanties Prévoyance. Celles-ci nous sont proposées à un tarif plus élevé que celui que nous connaissons aujourd'hui.

En cette période difficile que nous vivons, le SNUP vous rappelle qu'il est important d'avoir une bonne protection sociale complémentaire pour vous et pour vos proches. Alors, un conseil : posez-vous les bonnes questions d'ici la fin de l'année et prenez de bonnes résolutions pour 2021 ?

Ensemble !
avec
Le SNUP

Joyeux
Noël
& Bonne
Année!



Le syndicalisme engagé au quotidien !